

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**SIXIÈME EXAMEN DU FONCTIONNEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE
DE L'ACCORD SUR L'APPLICATION DES MESURES
SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

**VUE D'ENSEMBLE DES QUESTIONS/DOCUMENTS/PROPOSITIONS
PRÉSENTÉS PAR LES MEMBRES**

Note du Secrétariat¹

Les Membres ont présenté les questions, documents et propositions suivants pour étude au sixième Examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires² (Accord SPS).

1 Brésil ([G/SPS/W/352](#))

1.1 Proposition sur la transparence des réglementations sanitaires et phytosanitaires: présentation des notifications assez tôt

1.1. Le Comité devrait faire part de son expérience concernant la formulation et la réception des observations sur les notifications et la manière dont elles sont prises en compte. Il pourrait inscrire un point permanent et distinct à l'ordre du jour intitulé "Notifications – Examen des observations" afin d'ouvrir un dialogue sur les réglementations SPS. Au titre de ce point de l'ordre du jour, si un Membre le demande au moins trois semaines avant la réunion, le Membre notifiant pourrait répondre en expliquant comment les observations reçues des Membres ont été prises en compte.

2 Canada ([G/SPS/W/349](#))

2.1 Les technologies agricoles pour relever les défis SPS du monde moderne

2.1. Le Comité devrait organiser un atelier consacré à l'examen des défis SPS liés à l'adoption, à la mise en œuvre et à la reconnaissance des nouvelles technologies agricoles. L'atelier aurait pour objectif d'étudier la manière dont le Comité SPS peut faciliter des débats constructifs entre les pays développés, les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) Membres au sujet de la mise au point, de l'évaluation et de la mise en œuvre par les Membres de nouvelles technologies agricoles pour traiter la question de la durabilité tout en facilitant les échanges. Les articles 6, 7 et 9 de l'Accord SPS pourraient être des domaines à examiner. Les sujets spécifiques abordés pourraient notamment être les suivants: l'atténuation de l'impact du changement climatique à l'aide d'outils et de technologies agricoles, la manière d'accroître durablement la production (par exemple grâce à l'agriculture verticale), les technologies émergentes (par exemple l'intelligence artificielle dans l'agriculture) et les défis en matière de politique dans le cadre du développement/de la mise en œuvre d'outils agricoles innovants.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Les propositions et documents présentés par les Membres sont disponibles sur la page Web dédiée: https://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/review_sps_agreement_f.htm.

3 Union européenne ([G/SPS/W/353](#))

3.1 Risques émergents

3.1. Le Comité devrait poursuivre les discussions sur les défis actuels et les risques émergents dans le cadre d'une séance thématique sur la manière dont les Membres et les organisations internationales compétentes identifient les risques émergents dans le domaine SPS, évaluent leurs incidences potentielles et élaborent des méthodes pour y répondre (voir également la [section 4](#) sur la proposition connexe de séance thématique dans le document [G/SPS/W/354](#)).

3.2 Coopération avec les organismes internationaux de normalisation et les organisations ayant le statut d'observateur

3.2. Le Comité devrait étudier les moyens de renforcer la coopération avec les organismes internationaux de normalisation, en particulier pour ce qui est de leurs projets d'Observatoire en cours concernant le suivi de la mise en œuvre des normes internationales dans leur domaine. Il devrait également examiner les possibilités de renforcer la coopération avec les organisations ayant le statut d'observateur afin de mieux mettre leurs compétences à profit.

3.3 Soutien visant à répondre aux besoins spéciaux des pays en développement et des PMA Membres

3.3. Le Comité devrait continuer d'examiner comment les flexibilités existantes dans l'Accord SPS pourraient être utilisées plus efficacement afin de mieux répondre aux besoins spéciaux des pays en développement et des PMA Membres dans le domaine SPS et de prévoir un soutien plus ciblé.

3.4 Reconnaissance de la régionalisation

3.4. Le Comité devrait continuer d'échanger sur la reconnaissance de la régionalisation, afin d'instaurer le haut niveau de confiance nécessaire entre les Membres pour qu'ils reconnaissent leurs mesures de régionalisation et, en fin de compte, facilitent les échanges. Les Membres pourraient envisager des activités d'assistance technique et de mentorat en faveur des pays en développement comme outils de soutien à la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord SPS. Le Comité devrait mener des réflexions ciblées sur la façon d'améliorer encore sa compréhension et sa mise en application de certaines questions horizontales qui ont été soulignées tant au cours de la mise en œuvre du Programme de travail concernant la Déclaration SPS pour la CM12³ qu'au long du précédent examen de l'Accord SPS.

3.5 Transparence

3.5. Le Comité devrait continuer d'œuvrer à l'amélioration de la qualité des notifications SPS, des observations concernant les notifications et des réponses aux observations. Sur la base des recommandations du Groupe de travail sur les procédures d'homologation, le Comité devrait également examiner plus avant les possibilités d'une plus grande transparence en ce qui concerne les législations SPS nationales, les délais relatifs aux procédures d'homologation et d'autres informations connexes qui faciliteraient un commerce sûr.

3.6 Meilleure utilisation des outils informatiques disponibles pour faciliter un commerce sûr

3.6. Le Comité devrait faire le point sur les nouveautés dans le domaine des technologies de l'information et la disponibilité accrue des outils informatiques, et étudier de nouvelles possibilités de faciliter un commerce sûr grâce à de nouvelles solutions informatiques (par exemple, amélioration de la [Plate-forme ePing SPS et OTC](#), utilisation élargie des certificats électroniques, mise en place d'un plus grand nombre de plates-formes informatiques).

³ Des renseignements complémentaires sont accessibles sur la page Web dédiée: [OMC | Déclaration SPS à la CM12 \(wto.org\)](#).

4 Union européenne ([G/SPS/W/354](#))

4.1 Proposition de séance thématique sur les risques émergents dans le domaine SPS

4.1. Le Comité devrait tenir une séance thématique sur les risques émergents dans le domaine SPS, qui constituerait la première étape de la poursuite des discussions sur les défis actuels et les risques émergents. La séance porterait sur la définition et l'identification des risques émergents, l'élaboration et l'amélioration des méthodes d'identification des risques émergents et des approches de caractérisation, la communication sur les problèmes et les risques possibles et l'élaboration par les Membres et les organisations internationales concernées de mesures efficaces pour faire face à ces risques.

5 Inde

5.1. L'Inde s'est dite intéressée par l'examen des sujets suivants dans le cadre du sixième Examen : régionalisation de l'établissement de zones exemptes de parasites ou de maladies et sujets de préoccupation, en particulier les mesures unilatérales relatives aux LMR.

6 Nouvelle-Zélande ([G/SPS/W/348](#))

6.1 Surveillance du processus d'harmonisation internationale

6.1. Étant donné que les discussions se poursuivent au sein des organismes internationaux de normalisation, spécifiquement sur l'utilisation, la mise en œuvre et l'incidence de leurs normes sur le commerce et sur la meilleure façon de surveiller le processus d'harmonisation internationale, le Comité devrait réexaminer certaines des propositions antérieures: 1) examiner/analyser les préoccupations commerciales spécifiques (PCS) pour témoigner de l'harmonisation avec les normes des organismes internationaux de normalisation et des thèmes traités; 2) réexaminer la liste des normes, directives ou recommandations internationales en rapport avec les mesures SPS dont le Comité déterminera qu'elles ont une incidence majeure sur le commerce et utiliser les données de cette analyse pour éclairer les propositions futures relatives à la surveillance de l'utilisation des normes internationales; et 3) réexaminer (en concertation avec les organismes internationaux de normalisation) le modèle de présentation des notifications pour recueillir des renseignements plus spécifiques sur l'harmonisation internationale et pour s'assurer que des données utiles puissent être extraites du système de présentation des notifications SPS de l'OMC et discuter avec les organismes internationaux de normalisation des éventuelles analyses réalisées à ce jour.

6.2 Document du G-90 pour la session extraordinaire du Comité du commerce et du développement sur 10 propositions axées sur des accords particuliers concernant le traitement spécial et différencié – Système de mentorat

6.2. Le Comité devrait revoir le système de mentorat qu'il a mis en place en 2007 pour aider les PMA à respecter les obligations de transparence ([G/SPS/W/214](#)), afin d'aider utilement les Membres à répondre à certaines des préoccupations soulevées dans le document du G-90 pour la session extraordinaire du Comité du commerce et du développement sur 10 propositions axées sur des accords particuliers concernant le traitement spécial et différencié.⁴ Le système initial de mentorat à des fins de transparence pourrait être amélioré et étendu à d'autres domaines de l'Accord SPS, selon que de besoin. Le Comité devrait élaborer un ensemble de critères pour les mentors et pour les Membres bénéficiaires, et les types de soutien offerts pourraient inclure des points de contact pour la présentation des questions, les indications d'ordre législatif ainsi qu'une assistance concernant les ressources, la traduction et la formation. Le Secrétariat prendrait acte des manifestations d'intérêt et jumellerait les Membres en fonction du niveau du mentorat offert/nécessaire et des particularités géographiques et linguistiques. Pour faire en sorte que le système atteigne son objectif, à savoir fournir une assistance fiable et ciblée dans les domaines clés de l'Accord SPS, il conviendrait d'incorporer un processus de réexamen dans ce système.

⁴ Le document global du G-90 contenant 10 propositions axées sur des accords particuliers est disponible dans le document [JOB/TN/CTD/2-JOB/TNC/106](#); la proposition du G-90 relative à l'Accord SPS est contenue dans le document [JOB/TN/CTD/3-JOB/TNC/110](#).

6.3 Sens et compréhension de termes tels que "réserve" et "abstention d'acceptation" dans le contexte de l'Accord SPS de l'OMC

6.3. Le Comité devrait accepter de promouvoir des échanges informels entre les Membres sur le sens et la compréhension de termes tels que "réserve" et "abstention d'acceptation" dans le cadre de l'Accord SPS, et de faciliter une prise en compte plus éclairée de ces termes au cours du processus d'élaboration des normes et de prise de décision au sein des organismes d'élaboration de normes. Une telle discussion pourrait fournir des indications utiles aux organismes de normalisation qui visent à progresser sur des questions dans des situations où les Membres ont des points de vue divergents, en particulier en ce qui concerne les considérations non scientifiques.

6.4 Procédures de notification dans le cadre du Comité SPS – Utilisation des notifications OTC et SPS – Améliorer la transparence

6.4. Le Comité devrait proposer des solutions, en collaboration avec le Comité OTC, afin de trouver des moyens novateurs de traiter le problème de la notification des mesures qui n'entrent pas clairement dans le champ d'application de l'Accord SPS ou de l'Accord OTC. Cela pourrait se présenter sous la forme d'un processus en trois étapes visant à examiner/faire le bilan en ce qui concerne: 1) les défis rencontrés par les Membres dans les situations où il est difficile d'établir si une mesure relève de l'Accord OTC et/ou de l'Accord SPS; 2) les réponses des Membres à ces situations; et 3) les solutions possibles, par exemple les idées sur la façon dont les Comités SPS et OTC peuvent se coordonner pour trouver une solution et des options afin d'améliorer le système actuel.

7 Royaume-Uni ([G/SPS/W/351](#))

7.1 Examiner de quelle manière les travaux en cours du Comité SPS devraient/pourraient se poursuivre pour répondre aux nouveaux défis et possibilités identifiés dans la Déclaration SPS pour la CM12 et participer aux débats plus vastes concernant la sécurité alimentaire mondiale et des systèmes alimentaires durables

7.1. Le Comité devrait continuer d'examiner les nouveaux défis et possibilités, y compris ceux qui ont été identifiés dans la Déclaration SPS pour la CM12, et la contribution des mesures SPS à la durabilité/sécurité alimentaire. Il pourrait se pencher sur des éléments comme le rôle des normes internationales (la mise en œuvre de l'article 3 de l'Accord SPS sur l'harmonisation) et les liens entre les nouveaux défis et les données scientifiques et l'analyse des risques dans le domaine SPS.

7.2 Trouver les moyens d'améliorer davantage une utilisation efficace des flexibilités existantes et du soutien offert aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour l'élaboration et l'application de mesures SPS

7.2. Le Comité devrait continuer d'examiner les moyens d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation effective des flexibilités existantes dans le cadre de l'Accord SPS qui aident les pays en développement et les PMA Membres à participer au commerce international et à en tirer profit. Le Comité devrait organiser une séance thématique intitulée "Renforcer la sensibilisation et établir une compilation des meilleures pratiques concernant l'utilisation des flexibilités axées sur le développement dans l'Accord SPS pour soutenir les pays en développement et les PMA Membres" afin d'examiner de manière approfondie certaines des questions soulevées par le G-90 en ce qui concerne les propositions axées sur des accords particuliers.

7.3 Examiner et promouvoir le rôle des technologies électroniques et de l'information en tant qu'outils d'aide à l'application et au fonctionnement efficaces des mesures SPS en vue de faciliter les échanges

7.3. Le Comité devrait étudier le rôle des outils et techniques électroniques qui peuvent être employés pour soutenir l'application des mesures SPS, y compris en veillant à ce que le coût et la facilité de mise en œuvre n'entraînent pas des obstacles non nécessaires au commerce (pour les pays en développement et les PMA Membres en particulier). Il devrait organiser une séance thématique intitulée "Favoriser un commerce sûr – Soutenir les pays en développement et les pays les moins avancés dans l'élaboration et l'application des mesures SPS". Ce sujet est fondé sur les

travaux du Groupe thématique 5 de la Déclaration SPS pour la CM12 et est lié à la proposition du G-90 sur l'Accord SPS.⁵

8 États-Unis ([G/SPS/W/350](#))

8.1. Le Comité devrait identifier et examiner les expériences des Membres et les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 dans la droite ligne des propositions suivantes:

8.1 Technologie et innovation

8.2. Le Comité devrait tirer des enseignements auprès des Membres ayant adopté en premier des outils virtuels de communication pour soutenir divers types d'activités de réglementation liées aux mesures SPS, y compris les négociations bilatérales et différents genres d'audits, ou pour savoir dans quels cas les réunions en présentiel sont préférables aux échanges virtuels, et vice versa. En outre, le Comité devrait engager des discussions afin de mieux comprendre les chances et les défis que supposent l'utilisation et l'adoption accrues des certificats électroniques, y compris les certificats sanitaires et autres documents numérisés. Le Comité devrait également poursuivre les discussions qui ont eu lieu au titre du Programme de travail concernant la Déclaration SPS pour la CM12 en ce qui concerne les nouveaux outils et technologies, y compris concernant les pesticides, les médicaments vétérinaires et les produits biotechnologiques, et faire avancer un engagement constructif autour de pratiques réglementaires SPS appropriées qui encouragent l'innovation dans la production et facilitent le commerce de produits alimentaires et agricoles sûrs.

8.2 Enregistrement des établissements

8.3. Le Comité devrait étudier les meilleures pratiques liées à l'enregistrement des établissements de sorte que les Membres puissent travailler ensemble pour améliorer la compréhension commune de leur objectif par le Comité, tout en renforçant et en améliorant la résilience du commerce international sans imposer de charges indues aux partenaires commerciaux.

8.3 Mésinformation/désinformation

8.4. Le Comité devrait analyser plus avant les incidences de la mésinformation et de la désinformation sur la perception qu'ont les consommateurs de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des questions SPS en général, y compris les moyens de renforcer les efforts visant à identifier et à combattre la mésinformation et la désinformation au moment d'élaborer des mesures SPS et de négocier avec les partenaires commerciaux. Le Comité devrait envisager d'effectuer dans le domaine SPS de nouveaux travaux incitant les Membres à améliorer la transparence de leurs pratiques, politiques et réglementations agricoles dans le but de lutter contre la mésinformation et la désinformation. Il pourrait continuer de faciliter la coopération internationale et d'encourager la coopération entre les Membres pour partager les meilleures pratiques dans la lutte contre la mésinformation. Il devrait encourager les initiatives qui visent à améliorer la culture numérique, l'analyse critique et les compétences liées à l'éducation aux médias afin de soutenir des initiatives en matière de renforcement des capacités, en particulier dans les Membres en développement et PMA Membres.

⁵ La proposition est disponible dans le document [JOB/TN/CTD/3-JOB/TNC/110](#).

ANNEXE I: LISTE DES SUJETS ET DES PROPOSITIONS

Membres	Relever les défis du monde moderne et faire face aux risques émergents	Coopération avec les organismes internationaux de normalisation et les organisations ayant le statut d'observateur	Régionalisation	Assistance technique/traitement spécial et différencié	Technologie/outils informatiques	Transparence/procédures de notification	Autres sujets
Brésil	-	-	-	-	-	G/SPS/W/352 (Proposition d'un nouveau point permanent de l'ordre du jour concernant l'examen des observations sur les notifications)	-
Canada	G/SPS/W/349 (Proposition d'organiser un atelier consacré à l'examen des défis SPS liés aux nouvelles technologies agricoles. Domaines susceptibles d'être examinés: articles 6, 7 et 9)	-	G/SPS/W/349 (Proposition d'organiser un atelier consacré à l'examen des défis SPS liés aux nouvelles technologies agricoles. Domaines susceptibles d'être examinés: articles 6, 7 et 9)	G/SPS/W/349 (Proposition d'organiser un atelier consacré à l'examen des défis SPS liés aux nouvelles technologies agricoles. Domaines susceptibles d'être examinés: articles 6, 7 et 9)	-	G/SPS/W/349 (Proposition d'organiser un atelier consacré à l'examen des défis SPS liés aux nouvelles technologies agricoles. Domaines susceptibles d'être examinés: articles 6, 7 et 9)	-
Union européenne	G/SPS/W/353 et G/SPS/W/354 (Proposition de séance thématique sur les risques émergents dans le domaine SPS)	G/SPS/W/353 (Proposition d'examiner les possibilités de renforcer la coopération avec les organismes internationaux de normalisation et les organisations ayant le statut d'observateur)	G/SPS/W/353 (Proposition d'échanger sur la reconnaissance de la régionalisation et d'envisager des activités d'assistance technique et de mentorat pour soutenir la mise en œuvre de l'article 6)	G/SPS/W/353 (Proposition d'examiner comment utiliser plus efficacement les flexibilités existantes dans l'Accord SPS)	-	G/SPS/W/353 (Proposition de poursuivre l'amélioration des procédures de notification et d'examiner les possibilités d'une plus grande transparence en ce qui concerne les législations SPS nationales et les délais relatifs aux procédures d'homologation)	-

Membres	Relever les défis du monde moderne et faire face aux risques émergents	Coopération avec les organismes internationaux de normalisation et les organisations ayant le statut d'observateur	Régionalisation	Assistance technique/traitement spécial et différencié	Technologie/outils informatiques	Transparence/procédures de notification	Autres sujets
Inde	-	-	Sujet d'intérêt (régionalisation de l'établissement de zones exemptes de parasites et de maladies)	-	-	-	Sujet d'intérêt (sujets de préoccupation, en particulier les mesures unilatérales relatives aux LMR)
Nouvelle-Zélande	-	G/SPS/W/348 (Proposition d'examiner les PCS et de réexaminer la liste des normes internationales pertinentes et le modèle de présentation des notifications)	-	G/SPS/W/348 (Proposition d'un système de mentorat)	-	G/SPS/W/348 (Proposition d'étudier des solutions, en collaboration avec le Comité OTC, en vue de traiter le problème de la notification des mesures qui n'entrent pas clairement dans le champ d'application de l'Accord SPS ou de l'Accord OTC).	G/SPS/W/348 (Proposition d'échanger sur les termes "réserve" et "abstention" dans le cadre de l'élaboration des normes au sein des organismes d'élaboration de normes)
Royaume-Uni	G/SPS/W/351 (Proposition d'examiner les nouveaux défis et possibilités et de la contribution des mesures SPS à la sécurité alimentaire et à la durabilité des systèmes alimentaires, en mettant l'accent sur l'harmonisation et les données scientifiques et l'analyse des risques)	G/SPS/W/351 (Proposition d'examiner les nouveaux défis et possibilités et de la contribution des mesures SPS à la sécurité alimentaire et à la durabilité des systèmes alimentaires, en mettant l'accent sur l'harmonisation et les données scientifiques et l'analyse des risques)	-	G/SPS/W/351 (Proposition d'examiner les moyens d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation effective des flexibilités existantes dans le cadre de l'Accord SPS. Propositions connexes de séances thématiques)	G/SPS/W/351 (Proposition d'étudier le rôle des outils et techniques électroniques pour soutenir l'application des mesures SPS)	-	-

Membres	Relever les défis du monde moderne et faire face aux risques émergents	Coopération avec les organismes internationaux de normalisation et les organisations ayant le statut d'observateur	Régionalisation	Assistance technique/traitement spécial et différencié	Technologie/outils informatiques	Transparence/procédures de notification	Autres sujets
États-Unis	G/SPS/W/350 (Proposition de poursuivre les discussions menées dans le cadre du Programme de travail relatif à la Déclaration SPS pour la CM12)	-	-	-	G/SPS/W/350 (Proposition d'examiner les technologies et des pratiques réglementaires qui encouragent l'innovation et facilitent le commerce)	G/SPS/W/350 (S'agissant des incidences de la mésinformation et de la désinformation sur la perception qu'ont les consommateurs des questions SPS, proposition visant à améliorer la transparence des pratiques réglementaires, à faciliter et encourager la coopération et à soutenir des initiatives en matière de renforcement des capacités)	G/SPS/W/350 (Proposition d'examiner les meilleures pratiques liées à l'enregistrement des établissements)